

Image not found or type unknown



Plan d'epargne en action non accessible sur le site bancaire

Par **MASALA**, le **02/03/2009** à **20:31**

Bonjour, rnje suis artisan-commerçant et s'il m'arrive de dépasser le découvert autorisé, rnmon PEA qui pourtant n'est pas au nom de l'entreprise ne m'est plus accessible rnMotif invoqué "problème technique". Ma question est: est-ce légal ?